



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 31/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 mai 2012
D - 2012 / 269

Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

Opération d'aménagement Bordeaux Euratlantique - Délibération - Approbation de la Ville de Bordeaux sur les modalités de concertation réglementaire de la ZAC de Bordeaux Garonne Eiffel - Application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite au jury du concours d'urbanisme relatif au projet urbain « Garonne Eiffel » qui s'est tenu le 9 décembre 2011, l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique engage avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine lauréate, dont le mandataire est l'agence TVK, une phase d'adaptation du plan guide qui se terminera fin 2012.

Sur cette base, un dossier de création de ZAC pourra être proposé à l'approbation du Conseil d'administration de l'EPA à mi-2013.

Ce planning prévisionnel permet de mettre en œuvre des cycles de concertation avec la population, conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Aussi, l'EPA Euratlantique a d'ores et déjà mis en œuvre des temps de concertation avec la population, à savoir :

- quatre réunions publiques organisées en relation avec la CUB, les villes de Bordeaux et de Floirac et placées sous la présidence des maires de Bordeaux et de Floriac :
 - o la première dès l'ouverture de la concertation pour présenter l'état des lieux partagé du territoire et permettre une prise de connaissance des projets à l'échelle du projet urbain et sa périphérie
 - o la deuxième pour présenter la procédure du concours d'urbanisme, ainsi que les orientations urbaines et programmatiques retenues par le maître d'ouvrage
 - o la troisième, juste après la publication des résultats du concours d'urbanisme, afin d'exposer les propositions des différentes équipes et d'échanger avec l'équipe lauréate
 - o la quatrième avant la création de la ZAC, pour clore l'ensemble du processus de concertation
- trois ateliers thématiques autour de sujets dépendant des problématiques soulevées : centres d'affaires / entreprises existantes et commerces / loisirs culturels et sportifs et espaces publics et verts / déplacements et stationnements / logements et écoles / chantiers et temps de projet,
- deux visites « point de vue » visant à découvrir, changer, faire évoluer la perception de la ville, ses volumes, ses paysages, ses vides et des pleins, ses limites et des possibles : parcours à vélo et/ou en bateau, visite dédiée à un site (friches, toit d'immeuble), etc,
- une exposition permettant de présenter le travail des candidats admis à concourir sur le projet urbain, et plus particulièrement l'esquisse de plan guide réalisée par le lauréat du concours.

Dans le respect des dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, l'EPA Euratlantique propose que les concertations déjà engagées soient complétées des rencontres suivantes :

- une réunion publique organisée en relation avec la CUB, les villes de Bordeaux et de Floirac et placées sous la présidence des maires de Bordeaux et de Floirac ou leurs représentants, pour présenter le plan guide adapté et les principales évolutions du projet postérieurement au concours d'urbanisme. Cette réunion interviendrait entre les troisième et quatrième réunions publiques initialement prévues.

- Un atelier thématique complémentaire.

L'ensemble pourrait ainsi constituer les modalités de concertation réglementaires auxquelles s'engagerait l'établissement public dans le cadre de la future ZAC Garonne Eiffel.

Une délibération en ce sens sera proposée au conseil d'administration de l'EPA le 29 juin 2012.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre et approuver un avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON